

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du mardi 25 janvier 2011**

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier se sont réunis à l'Hôtel de Ville et du Pays de Château-Gontier, le mardi 25 janvier 2011 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Philippe Henry, Président.

Etaient présents : M. GUILAUME, M. BOIVIN C., Mme LAINE, M. DENEUX, M. HOCDE, M. MARQUET, Mme TRIBONDEAU, M. HENRY, Mme DASSE, M. HERISSE, M. DENIAUX, Mme LEMOINE, Mme GERBOIN, M. NOURI, Mme VARET, M. ROCHER, Mme MALLECOT, Mme METIBA, Mme BOURBON, M. BABLEE, M. TESSIER, M. ROUSSEAU, M. GUINHUT, M. LEUTHY, M. FOUCHER, M. GIRAUD, M. GIGAN, Mme BRUNET, M. JEGOIC, Mme DOUMEAU, M. BOUVET, M. ECARD, M. PIEDNOIR, M. BELLEY, M. HERIVEAUX, M. FOURMOND, M. RAIMBAULT, M. BOIVIN H., M. MAUSSION, M. SAGET.

Etaient absents et représentés : M. ROSSIGNOL, M. GUEDON, M. AUBERT (pouvoir de vote à M. HENRY, procurations à M. HERIVEAUX, M. SAGET).

Etaient excusés : M. HERVE, Mme MELOIS, Mme FERRY, M. SAULNIER, Mme PLANCHENAULT-MICHEL, M. LEROUX, M. DELATRE, M. DIRICKX, Mme FORESTIER, Mme PENEAU, M. BACHELOT, M. PERRAULT.

Secrétaire de séance : M. FOURMOND.

---

DATE DE CONVOCATION : mardi 18 janvier 2011

Nombre de membres en exercice : 53

Quorum de l'assemblée : 27

Nombre de membres titulaires présents à l'ouverture de la séance : 38

Absents ayant donné pouvoir écrit de vote  
ou suppléants pour les communes rurales 3

VOTANTS 41

M. Philippe HENRY ouvre la séance. Il donne connaissance à l'assemblée des procurations :

- Monsieur Alain Rossignol donne pouvoir de vote à Monsieur Philippe Henry,
- Monsieur Roger Guédon donne procuration à Monsieur Raymond Hériveaux,
- Monsieur Lucien Aubert donne procuration à Monsieur Frédéric Saget.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 14 décembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Patrick Fourmond est désigné secrétaire de séance.



M. HENRY souhaite en ce premier conseil de 2011 une bonne et heureuse année à tous les conseillers communautaires.

M. HENRY indique que la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier s'est vue remettre le prix du meilleur journal intercommunal 2011 par l'Association des Maires de France de la Mayenne.

Il souligne que la commune de Bierné s'est également vue remettre un prix pour son journal communal, élaboré en lien étroit entre les élus et les associations locales.

Mme TRIBONDEAU souligne la fierté de la commune.

M. TESSIER invite chaque conseiller communautaire à la projection du film "Severn - la voix de nos enfants", les 3 et 10 février prochain, au Cinéma le Palace. Une place est remise à chaque conseiller.

Il s'agit du nouveau documentaire de Jean-Paul Jaud. Comme dans « Nos enfants nous accuserons », le réalisateur y traite de la façon dont nous produisons notre alimentation et son effet sur la santé, mais aussi de la destruction des écosystèmes et du nucléaire.

## Ordre du jour

### 1. AFFAIRES GENERALES - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 1.1 Dossier Eolien - Calendrier 2011 - Présentation des schémas définitifs d'implantation des éoliennes (pour information)

## **2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

- 2.1 Centre d'Activités de la Mulonnière - Vente d'un module à la SCI MAJ - délibération modificative

## **3. RESSOURCES HUMAINES**

- 3.1 Avancement de grade suite à examen professionnel
- 3.2 Création d'un poste d'adjoint du patrimoine - Bibliothèque

## **4. MARCHES PUBLICS**

- 4.1 Délégation de service public de gestion du centre équestre - avenant concernant le changement de statut du titulaire
- 4.2 Attribution des marchés de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier pour l'année 2010

## **5. SPORTS**

- 5.1 Club d'aviron de Château-Gontier - Modification du contrat d'assurance des bateaux - Versement d'une subvention
- 5.2 Ski Nautique - Cession du bateau au club

## **6. FINANCES**

- 6.1 Travaux d'aménagement de l'ancien Palais de Justice - Versement d'une participation à la ville de Château-Gontier

## **7. INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES**

- 7.1 Actes pris par le Président sur délégation de l'Assemblée
- 7.2 Actes pris par le Bureau sur délégation de l'Assemblée
- 7.3 Questions diverses



## 1. AFFAIRES GENERALES - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### QUESTION 1.1 - Dossier Eolien - Calendrier 2011 - Présentation des schémas définitifs d'implantation des éoliennes (pour information)

Par délibération n° CC-107-2010 du 16 novembre 2010, la Communauté de Communes a validé le nouveau périmètre de ZDE "Pays de Château-Gontier - Pays de Meslay-Grez", avec la modification de sa précédente délibération n° CC-076-2008 en date du 17 juin 2008.

Les communes concernées ont également délibéré favorablement sur ce périmètre.

Après de nombreuses réunions de travail et de concertation avec la population et suite aux différentes études techniques menées par Erélia-Groupe GDF-Suez, l'implantation a été définie pour 11 éoliennes (6 sur le parc Ouest - 5 sur le parc Est).

Ce projet fera l'objet d'un dépôt de permis de construire auprès des services de l'état et compte tenu de la loi Grenelle II, il sera soumis à la réglementation ICPE ( installation classée pour la protection de l'environnement ). L'objectif d'Erélia est de déposer le PC - ICPE courant mars 2011.

Erélia- Groupe GDF SUEZ propose dans le cadre d'un processus de travail qui avait été présenté lors de l'Appel à Projet en 2008 de continuer à informer les habitants, les élus, les services de l'état avant de déposer le PC-ICPE et pendant son instruction, avec notamment :

- la présentation de l'implantation des éoliennes aux communes d'implantation (Azé, Gennes sur Glaize, Saint-Denis d'Anjou et Bouère) et aux conseils communautaires des deux Communautés de Communes,
- une information aux communes limitrophes situées en-dehors des Communautés de Communes du Pays de Château-Gontier et du Pays de Meslay-Grez.

Monsieur HENRY donne la parole à la société Erélia - Groupe GDF Suez - représentée par M. Cédric FAYE, responsable de développement, et Mme Marjorie Brown, chef de projet.

Erélia présente au Conseil Communautaire le projet d'implantation, la démarche déployée, le projet final, ses impacts et ses mesures d'accompagnement.

*- Se reporter au PowerPoint joint en annexe -*

L'ensemble de la démarche s'est bien déroulé selon les engagements pris initialement : approche collective et transparente du foncier, information régulière au public, concertation avec les élus et les services de l'état pour la définition du projet final, répartition maximale des retombées économiques...

La société Erélia présente également en séance des vidéos et photomontages.

M. HENRY indique que ces vidéos et photomontages seront prochainement mis en ligne sur le site internet du Pays de Château-Gontier. Le dossier d'enquête publique intègrera également ces photos.

M. HENRY remercie Erélia pour la présentation de ce projet, qui fait partie d'une priorité du Conseil Communautaire.

M. ECARD s'interroge sur les émissions des ondes liées à l'implantation des éoliennes.

Mme BROWN lui indique que l'AFSSET (Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail), dans son rapport sur les impacts sanitaires du bruit généré par les éoliennes, souligne l'absence de conséquences sanitaires directes recensées en ce qui concerne les effets auditifs, ou les effets spécifiques généralement attachés à l'exposition à des basses fréquences à niveau élevé.

M. HENRY tient à ré-affirmer la détermination sans faille de la collectivité dans le développement des énergies renouvelables, nouvelles sources de production d'électricité.

Cette volonté politique est inscrite dans les priorités communautaires, avec la mise en place de programmes favorisant les économies d'énergies, comme l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, dans le développement du bouquet énergétique : l'éolien, la filière bois, la méthanisation.

Il souligne que le dossier éolien a déjà fait l'objet d'une large information et concertation et qu'il sera encore largement évoqué, dans le cadre du dépôt à venir du permis de construire, et le lancement de l'enquête publique.

Il précise que la volonté politique n'a jamais été liée aux incitations financières, mais que ce projet s'inscrit dans une logique de développement durable. Les convictions du Pays de Château-Gontier, sur ce projet, sont solides.

Il tient également à souligner l'implication du Conseil Général dans la vision globale du développement de l'éolien, avec le pilotage et la gestion concertée dans la définition des Zones de Développement de l'Eolien.

Les membres du Conseil Communautaire prennent acte de la qualité du processus de concertation mené dans la transparence selon les engagements pris et prennent acte du projet final d'implantation des éoliennes porté par la société Erélia sur le territoire.

## **2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **QUESTION 2.1 - Centre d'Activités de la Mulonnière - Vente d'un module à la SCI MAJ - délibération modificative**

Délibération n° CC - 001 - 2011  
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. HENRY

EXPOSE : Par délibération n°094-2010 du 21 septembre 2010, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement sur la cession à la SCI MAJ d'un module et de terrains, situé sur le Centre d'Activités de la Mulonnière au 48 rue de la Libération à Bazouges, au prix de 160 000 € HT, avec option de la TVA sur la totalité du prix.

Or, il convient de modifier cette délibération car le prix de vente est de 160 000 € auquel s'ajoutera la régularisation de TVA antérieurement déduite pour un montant de 13 337 €.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- de fixer le prix de vente du module et de terrains, situé sur le Centre d'Activités de la Mulonnière à Bazouges, à la SCI MAJ, à 160 000 €, auquel s'ajoutera la régularisation de TVA antérieurement déduite pour un montant de 13 337 €,
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

*Cette délibération modifie la délibération n° CC-094-2010 du 21 septembre 2010, relative au même objet.*

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

### **3. RESSOURCES HUMAINES**

#### **QUESTION 3.1 - Avancement de grade suite à examen professionnel**

Délibération n° CC - 002 - 2011  
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : B. HERISSE

EXPOSE : Cinq agents titulaires du premier grade de la catégorie C ont été reçus à l'examen professionnel leur permettant d'accéder au second grade de la catégorie C. Quatre sont issus de la filière technique et un de la filière culturelle. Ils exercent respectivement leurs fonctions dans les services suivants :

- Sports : 2 agents concernés,
- Bâtiments et Administration générale de la Communauté de Communes (pour l'aire d'accueil des gens du voyage) : 1 agent concerné,
- Environnement (collecte des ordures ménagères) : 1 agent concerné,
- Bibliothèque : 1 agent concerné.

La Commission administrative paritaire du Centre de Gestion de la Mayenne, qui s'est réunie le 14 décembre 2010, a émis un avis favorable aux propositions d'avancement de grade.

Afin de nommer ces personnels, le tableau des effectifs doit être remis à jour, de la façon suivante :

<b>Suppression</b>	<b>Création</b>
<b><u>Pour la Catégorie C</u></b> - 4 postes d'adjoints techniques de 2 <sup>ème</sup> classe - 1 poste d'adjoint du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	- 4 postes d'adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe - 1 poste d'adjoint du patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe

Les nominations interviendront à compter du 15 décembre 2010. Le coût des avancements s'élève à 3 600 € pour l'année 2011.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer favorablement sur les avancements de grade tels que proposés et de procéder à la nomination des agents à compter du 15 décembre 2010.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

### **QUESTION 3.2 - Création d'un poste d'adjoint du patrimoine - Bibliothèque**

Délibération n° CC - 003 - 2011  
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. JEGOUIC

EXPOSE : Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2010, le poste de responsable de la bibliothèque communautaire est vacant.

Lors du dernier entretien du 6 décembre 2010, il a été décidé de retenir la candidature d'un fonctionnaire territorial, titulaire d'un master lettres modernes et disposant d'une expérience de deux ans comme responsable médiathèque à la mairie de Plélo.

Cet agent n'étant pas titulaire du grade de bibliothécaire (disponible à l'effectif), il convient de créer un poste correspondant au grade qu'il détient dans sa collectivité d'origine pour l'accueillir, à savoir : adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe dans l'attente de la réussite à son concours de catégorie A ou B.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de créer au tableau des effectifs un poste d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> février 2011 et de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

#### **4. MARCHES PUBLICS**

##### **QUESTION 4.1 - Délégation de service public de gestion du centre équestre - avenant concernant le changement de statut du titulaire**

Délibération n° CC - 004 - 2011  
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. HENRY

EXPOSE : Une convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du centre équestre communautaire a été signée le 6 juillet 2010 avec Mademoiselle Angélique LEMARCHAND.

La date de démarrage de la prestation était fixée au 1<sup>er</sup> août 2010.

Afin d'assurer la délégation, le titulaire s'est constitué en société à cette date.

Un avenant doit être conclu avec le titulaire pour prendre acte de son changement de statut.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- de prendre acte du changement de statut du titulaire de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du centre équestre communautaire
- de l'autoriser à signer, ou son représentant M. Alain ROSSIGNOL, Vice-Président, cet avenant avec Mlle Angélique LEMARCHAND, gérante de la société du Centre équestre communautaire.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.



## **QUESTION 4.2 - Attribution des marchés de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier pour l'année 2010**

RAPPORTEUR : Mme TRIBONDEAU

EXPOSE : L'article 133 du Code des marchés publics prévoit que la personne publique publie, au cours du premier trimestre de chaque année, la liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires.

L'arrêté en date du 10 mars 2009 pris en application de l'article 133 précise que cette liste distingue les marchés selon qu'ils sont de travaux, de fournitures ou de services et en fonction de leur prix, selon certaines tranches.

Les acheteurs publics doivent ainsi publier la liste des marchés conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, selon les tranches suivantes :

- 20 000 € HT à 49 999,99 € HT,
- 50 000 € HT à 89 999,99 € HT,
- 90 000 € HT à 124 999,99 € HT,
- 125 000 € HT à 192 999,99 € HT,
- 193 000 € HT à 999 999,99 € HT,
- 1 000 000 € HT à 2 999 999,99 € HT,
- 3 000 000 € HT à 4 844 999,99 € HT,
- 4 845 000 € HT et plus.

Chaque année cette liste est publiée sur le site de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier - se reporter en annexe 1 de l'exposé -

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de prendre acte de la liste des marchés publics 2010, et de sa publication sur le site Internet de la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier.

Mme TRIBONDEAU souligne que les marchés attribués en 2010 concernaient principalement la construction du bâtiment logistique, la construction des vestiaires de l'oisillière, l'aménagement du Port de Plaisance à Daon et à Château-Gontier, les ateliers en ZA Nord de Bazouges.

Les membres du Conseil Communautaire prennent acte de ces informations.

S'agissant du bâtiment logistique, M. HENRY indique que l'inauguration des bâtiments Bréger aura lieu le vendredi 28 janvier.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

## 5. SPORTS

### QUESTION 5.1 - Club d'aviron de Château-Gontier - Modification du contrat d'assurance des bateaux - Versement d'une subvention

Délibération n° CC - 005 - 2011  
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. BOUVET

M. Marquet ne prend part ni au vote ni au débat.

EXPOSE : Les bateaux du club d'Aviron sont assurés par le club qui, en retour, perçoit une subvention équivalente. Cette subvention est versée annuellement après le vote du budget communautaire, soit courant avril de chaque année.

Or, jusqu'à aujourd'hui, le contrat d'assurance des bateaux du club courrait du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, ce qui créait un décalage par rapport à la perception de la subvention.

Aussi, le club souhaite-t-il modifier son contrat d'assurances, afin que ce dernier puisse être établi du 1<sup>er</sup> mai au 30 avril de l'année suivante, ce qui éviterait ainsi au club d'avancer les fonds correspondants.

L'année 2011 serait donc une année de transition :

- Un avenant au contrat : du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2011 : 1 578 €
- Nouveau contrat à suivre du 1<sup>er</sup> mai 2011 au 30 avril 2012 : 4 734 €

Dans le cadre de cette année de transition et de manière tout à fait exceptionnelle, le club d'Aviron sollicite de la Communauté de Communes l'attribution d'une subvention de 1 578 € dès janvier 2011.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer favorablement sur l'attribution au Club Aviron de Château-Gontier d'une subvention exceptionnelle de 1 578 €, dans le cadre de leur cotisation d'assurance de janvier à avril 2011 et de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

## **QUESTION 5.2 - Ski Nautique - Cession du bateau au club**

Délibération n° CC - 006 - 2011  
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR: P. BOUVET

EXPOSE: Par délibération n° B-004-2010 en date du 11 janvier 2010, la Communauté de Communes s'est prononcée favorablement sur l'acquisition d'un nouveau bateau tracteur pour le compte du Club Navigation de Plaisance - Ski Nautique, moyennant la somme globale de 35 033,44 € HT, soit 41 900,00 € TTC, ainsi que sur l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2010.

En effet, le bateau tracteur du NPCG - Ski Nautique, acquis en 2005, arrivait en fin de carrière et comptabilise, aujourd'hui, 1440 heures au compteur.

*Le nouveau bateau tracteur est en effet un outil indispensable pour permettre l'entraînement des compétiteurs. Ainsi, cet équipement, répondant à une réelle attente, permet aux adeptes de la discipline de pratiquer dans de meilleures conditions et en toute sécurité.*

*Ce nouveau bateau intègre des nouveaux systèmes de chronométrage et propose un moteur écologique (catanium injection multipoints) permettant la réduction de la consommation de carburant et disposant d'un contrôle pour améliorer et réduire les émissions de monoxyde de carbone.*

### **Rappel du budget**

Reprise de l'ancien bateau	16 500,00 €	39,38 %
Subvention CG53 (30 % sur une dépense subventionnable de 18 533,00 €, déduction faite du prix de revente de l'ancien bateau)	5 560,00 €	13,27 %
Quote-part Club de Ski Nautique	13 354,00 €	31,87 %
Charge résiduelle communautaire	6 486,00 €	15,48 %
<b>TOTAL TTC</b>	<b>41 900,00 € *</b>	<b>100,00 %</b>

Le club de ski nautique, ayant financé une partie du bateau et souscrivant une assurance pour ce matériel, sollicite auprès de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier le rachat de ce dernier.

Compte tenu des sommes déjà versées par le club, l'achat du bateau par le club pourrait s'opérer au prix de 6 486,00 €. Le club NPCG Ski Nautique a donné son accord et sollicite un paiement en deux versements de 3 243,00 €.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- de se prononcer favorablement sur la vente du bateau au club de Ski Nautique au prix de 6 486 €, moyennant un paiement en deux versements de 3 243 €,
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

En réponse à Mme GERBOIN, il est précisé qu'il a été procédé à la vente de l'ancien bateau pour 16 500 €.

La collectivité, dans le cadre de la nouvelle acquisition, a perçu une subvention du Conseil Général de 5 560 € et le club lui a versé une quote part de 13 354 €. Il reste cependant à la charge de la Communauté de Communes la part de TVA non récupérée, soit 6 486 €.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

## **6. FINANCES**

### **QUESTION 6.1 - Travaux d'aménagement de l'ancien Palais de Justice - Versement d'une participation à la ville de Château-Gontier**

Délibération n° CC - 007 - 2011  
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. HENRY

EXPOSE : Dans le cadre de l'emménagement des services techniques à l'hôtel de Ville et de Pays, des travaux d'aménagement se sont avérés nécessaires à savoir :

<b><u>⇒ Travaux engagés par la Ville de Château-Gontier</u></b>	<b><u>Montant TTC</u></b>
Lot menuiserie	18 049,37 €
Lot plâtrerie	5 251,27 €
Lot électricité	20 959,30 €
Lot Peinture	<u>18 207,94 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>62 467,88 €</b>

<b><u>⇒ Travaux engagés par la Communauté de Communes</u></b>	<b><u>Montant TTC</u></b>
Matériel d'interconnexion informatique et téléphonique	<u>26 396,89 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>26 396,89 €</b>

Les services techniques implantés dans ce bâtiment sont des services d'encadrement transversaux :

- Direction des services techniques - Secrétariat de direction,
- Service achats, fêtes et manifestations,
- Service bâtiment,
- Service voirie,
- Service espaces verts,
- Bureau d'étude.

Il est proposé de répartir les travaux entre les deux collectivités à raison de 50% du coût des travaux TTC déduction faite du FC TVA au taux de 15.482%.

En conséquence, la Ville de Château-Gontier verserait à la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier une participation de 11 155 € au titre du matériel d'interconnexion informatique et téléphonique (26 396.89 € - 4 086.76 €) x 50%.

La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier participerait aux travaux payés par la Ville de Château-Gontier à hauteur de 26 398 € (62 467.88 € - 9 671.28 €) x 50%.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- de se prononcer favorablement sur la répartition des travaux susvisés entre les deux collectivités à raison de 50% du coût des travaux TTC déduction faite du FC TVA au taux de 15.482%,
- de se prononcer favorablement sur le versement d'une participation de 26 398 € à la Ville de Château-Gontier,
- de se prononcer favorablement sur l'encaissement d'une participation de 11 155 € de la Ville de Château-Gontier,
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

M. HENRY souligne que la Ville, le Pays et le CCAS ont mis en place une nouvelle organisation, et ce dans le but d'améliorer ses prestations à la population, avec toujours le souci de dépenses optimisées.

A l'Hôtel de Ville et de Pays, les anciens locaux du Palais de Justice accueillent désormais un pôle « ingénierie technique ». Au 2<sup>ème</sup> étage sont donc installés les services techniques, l'informatique, le SIG et les Finances. Au 1<sup>er</sup> étage sont maintenus les services Moyens généraux : Administration générale, Ressources humaines, ... Au rez-de-chaussée, on retrouve l'Etat civil mais également la Police municipale, les services Urbanisme, Environnement et Leader.

Le bureau des Vice-Présidents sera également déménagé dans le bureau d'à côté, pour devenir une salle de réunion.

La Mairie annexe, ainsi libérée, devient un espace « famille » multi-générationnel, regroupant l'action sociale, le logement, les Ateliers Vie Quotidienne, le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique), le Service Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD), le Service d'Aide A Domicile (SAD) mais également la Jeunesse et l'Enfance.

M. HENRY souligne qu'une visite sera prochainement organisée pour les élus.

DECISION: A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

## **7. INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES**

### **QUESTION 7.1 - Actes pris par le Président sur délégation de l'Assemblée**

RAPPORTEUR : P. HENRY

Monsieur le Président rend compte aux membres du Conseil des actes qu'il a pris sur délégation du Conseil de Communauté (délibération n° CC-037-2008 du 9 avril 2008) :

Marché n°054-2010 : Fourniture et mise en place d'un logiciel de gestion des marchés publics - BERGER-LEVRAUD (31682) - 15 695,36 €

Marché n°056-2010 : Assurances - Lot 1 "Dommages aux biens et risques annexes" - PILLIOT (62120) - 29 433,00 €

Marché n°057-2010 : Assurances - Lot 2 - "Responsabilité et risques annexes" - PNAS (75009)-AREAS (75008) - 10 067,12 €

Marché n°058-2010 : Assurances - Lot 3 - "Flotte automobile et risques annexes" - PILLIOT (62120) - 29 433,00 €

Marché n°059-2010 : Assurances - Lot 4 - "Bris de machine informatique et autres matériels" - GAN (92082)/ SORIN (53200) - 935,00 €

Marché n°060-2010 : Assurances - Lot 5 - "Risques statutaires du personnel" - GRAS-SAVOYE (56100)/ CNP (75716) - 37 678,59 €

Marché n°061-2010 : Assurances - Lot 6 - "Protection juridique des agents et élus" - SARRE ET MOSELLE (57401)/ CFDP (67000) - 702,50 €

Marché n°062-2010 : Assurances - Lot 7 - "Tous risques expositions" - SAGA (13796)/ HISCOX (75002) - 300,00 €

Marché n°063-2010 : Mise à jour des systèmes de téléphonie sur IP et de maintenance réseau de la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier - NEXTIRAONE (72000) - 68 683,06 €

Marché n°066-2010 : Rénovation de la piste d'athlétisme de la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier - OSMOSE (59100) - 30 032,73 €

Marché n°083-2010 : Services de télécom - Lot 4 "Services Internet professionnels" - ORANGE BUSINESS SERVICES (35708)/ ORANGE France (94745) - Marchés à bons de commande sans mini maxi

Marché n°085-2010 : Services de télécom - Lot 1 "Abonnement et communications entrantes" - ORANGE BUSINESS SERVICES (35708) - Marchés à bons de commande sans mini maxi

Marché n°086-2010 : Services de télécom - Lot 2 "Communications sortantes" - ILIAD TELECOM (75008) - Marchés à bons de commande sans mini maxi

Marché n°087-2010 : Services de télécom - Lot 3 "Téléphonie mobile" - ORANGE France (94745) - Marchés à bons de commande sans mini maxi

Arrêté n°183-2010 : Nomination d'un régisseur et de treize mandataires suppléants pour la régie de recettes de la Bibliothèque Tête de Réseau et Bibliothèques Relais du Pays de Château-Gontier

Arrêté n°249-2010 : Désignation de Maître Forêt, notaire à Château-Gontier, pour la rédaction de l'acte d'acquisition des terrains situés sur la commune de Loigné sur Mayenne auprès de la SAFER

Arrêté n°256-2010 : Vente d'une table de tennis de table en bois appartenant au service des sports du Pays de Château-Gontier à M Philippe Lemétayer domicilié à Azé pour un montant de 50 € TTC

Arrêté n°257-2010 : Vente d'une table de tennis de table en bois appartenant au service des sports du Pays de Château-Gontier à Mme A. Thomain domiciliée à Chazé sur Argos (49) pour un montant de 50 € TTC

Arrêté n°258-2010 : Vente d'une table de tennis de table en bois appartenant au service des sports du Pays de Château-Gontier à Mme M. Maurice domiciliée à Château-Gontier pour un montant de 50 € TTC

Arrêté n°259-2010 : Vente d'une table de tennis de table en bois appartenant au service des sports du Pays de Château-Gontier à M J. Manceau domicilié à Longuefuye pour un montant de 50 € TTC

Arrêté n°260-2010 : Vente d'une table de tennis de table en bois appartenant au service des sports du Pays de Château-Gontier à M S. Guillon domicilié à Coudray pour un montant de 50 € TTC

## **QUESTION 7.2 - Actes pris par le Bureau sur délégation de l'Assemblée**

RAPPORTEUR : P. HENRY

Le Président rend compte aux membres du Conseil, des décisions prises par le Bureau, sur délégation du Conseil de Communauté (délibération n° CC-038-2008 du 9 avril 2008).

### **Bureau du 29 novembre 2010**

Délibération n° B-159-2010 : Validation de l'organisation d'une conférence-débat sur la différence et la discrimination par le Point Information Jeunesse le jeudi 9 décembre 2010 à 20h30 à la salle gothique

### **Bureau du 13 décembre 2010**

Délibération n° B-160-2010 : Dans le cadre du projet culturel régional 2011, mise en place d'actions professionnelles, pédagogiques et tout public, autour de la danse Jazz, en partenariat avec l'ADDM 53 pour un budget prévisionnel de 5 000 €

Délibération n° B-161-2010 : Mise à disposition à titre gracieux du Théâtre des Ursulines et des studios Bagouet et Djaguilev du 2 au 7 mai 2011 auprès de l'ADDM 53 pour l'organisation des Rencontres Chorégraphiques Départementales 2011

Délibération n° B-162-2010 : Dans le cadre de l'insertion des musiques actuelles en milieu scolaire, prise en charge des frais d'intervention et de déplacements du « Human Beat-Box » sur 2010-2012

Délibération n° B-163-2010 : Dans le cadre de la convention triennale de développement d'actions culturelles, mise à disposition à titre gracieux de la salle du Rex auprès de l'association Bouts de Ficelles Productions de Daon du 26 au 30 décembre 2010 pour l'accueil du groupe BA'AL

Délibération n° B-164-2010 : Versement d'une subvention d'un montant de 2 500 € à la Ville de Château-Gontier au titre de l'organisation du Village Prévention Santé « Cultivez votre santé » organisé les 7 et 8 octobre 2010

Délibération n° B-165-2010 : Signature d'une convention avec la Ville de Château-Gontier, Mme D'Ambrières et M et Mme Tréton pour les modalités relatives à la mise en place du réseau collectif d'assainissement et à l'entretien de réseaux en servitude

Délibération n° B-166-2010 : Réductions au Camping du Parc pour le Club Nautique de Château-Gontier pour l'organisation d'un stage de perfectionnement d'Aviron du 20 au 21 décembre 2010

### **Bureau du 20 décembre 2010**

Délibération n° B-167-2010 : Signature d'une convention de partenariat avec EDF dans le cadre de l'opération d'économies d'énergie dans les salles de traite



Délibération n° B-168-2010 : Lancement d'une nouvelle publicité pour la mise en vente de la maison attenante au Rex pour une période allant jusqu'au 31 mars 2011

Délibération n° B-169-2010 : Versement d'une contribution financière d'un montant de 25 000 € à l'association Mayenne Initiative au titre de la participation de la Communauté de communes

Délibération n° B-170-2010 : Signature d'une convention de mise à disposition de la Maison de la Halte Fluviale à l'Association Agréée pour la Protection de la Pêche et du Milieu Aquatique de Château-Gontier (AAPMA)

Délibération n° B-171-2010 : Dans le cadre du Plan de développement numérique des écoles rurales, signature d'une convention de mise à disposition de l'équipement numérique interactif à titre gracieux aux OGEC des écoles primaires privées du territoire

### **Bureau du 10 janvier 2011**

Délibération n° B-001-2011 : Dans le cadre de l'OPAH 2009-2012, attribution de subventions aux propriétaires occupants ou bailleurs pour leurs travaux

### **QUESTION 7.3 - Questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé, M. Henry clôt la séance à 21h30.

VC - 10/02/2011